

**Appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes
de discrimination à l'égard des femmes
Le rôle des parlements et de leurs membres**

Genève, 20 octobre 2005

Ordre du jour provisoire

08.45- 09.30	Enregistrement
09.30- 09.45	Accueil
09.45- 11.00	Introduction à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et à son Protocole facultatif <ul style="list-style-type: none">➤ Pourquoi une convention sur la discrimination à l'égard des femmes ?➤ Qu'apporte-t-elle ?➤ Pourquoi un protocole facultatif à la Convention ?
11.00- 11.15	Pause café
11:15- 12.30	Appliquer la Convention : le rôle du parlement <ul style="list-style-type: none">➤ Mise en place d'un cadre législatif et de suivi adéquat➤ Travailler avec la société civile et les médias➤ Autres mécanismes parlementaires
12.30- 14:30	Déjeuner
14.30- 15.45	Suivre le fil des progrès : la procédure de soumission de rapports et mesures de suivi <ul style="list-style-type: none">➤ Les mécanismes de la Convention pour la soumission de rapports➤ Suivi des conclusions du Comité
15.45 - 17.00	La participation des parlements au mécanisme de soumission de rapports à la CEDAW : étude de cas <ul style="list-style-type: none">➤ Veiller à ce que les rapports soient soumis à temps➤ Contribution au rapport du Gouvernement➤ Suivi du rapport : mise en œuvre des conclusions du Comité
17.00- 17.30	Conclusions et recommandations